



Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL du mardi 4 avril 2023 (amphi 201)

Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, A. MILLET-DEVALLE, J-C MARTIN, O. VERNIER, M. TELLER, M.-O. DIEMER, K. DEHARBE, G-C. GIORGINI, M. BASSI, Ph. LUPPI, A. TRESCASES, J. TRIBOLO-FERRAND, B. THERACHE, R. CHABBERT, Y. MSAOUAR, T. LEVY-VALENSI, A. ORABONA, T. MARTEU, M. GUERRINI, L. ANTONINI-COCHIN, C. VALLAR.

Avaient donné procuration : P. TÜRK, M. MEZAGUER, F. GHELFI, M. OUAKNINE.

Etaient absents non représentés : C. PINA, Y. STRICKLER, J.-R. DEMARCHI, E. DANIEL, E. GLATH, L. PINEAU.

Au titre du COPIL :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, T. MARTEU, A. MILLET-DEVALLE, G. LERAY, F. BELLONE.

Avaient donné procuration : J. KRAFFT.

Etaient absents non représentés : S. BRICCA, U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, P. TÜRK, E. WALLISER.

Etaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, S. NAIZOT, responsable du service des relations internationales, E. COUET, responsable service financier, M. ORTOLANI, Pr en Histoire du droit et des institutions, Salima SAADI, responsable du service RH, C. BRULEY, responsable pôle LASHS et BU Droit, E. MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle.

La séance débute à 9h15.

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de Parole du Doyen, directeur de l'EUR.

La date du prochain COSP-COPIL est fixée au 23 mai à 9h.

Le Doyen rappelle que la nouvelle offre de formations doit être transmise au central au plus tard le 15 septembre. Toutes les maquettes de formations devront donc être votées par notre Conseil avant cette date.

Il fait savoir que les modalités d'examens à venir des compétences transversales ne sont pas connues à ce jour.

Il rappelle que l'élection du nouveau Directeur du département Droit et Science politique aura lieu le vendredi 7 avril à la suite de l'assemblée générale qui se tiendra à partir de 9h. Il n'y a qu'un seul candidat : le Professeur Renaud BOURGET. Le vote se fera en ligne via la plateforme Belenios. Toutes les informations ont été transmises aux électeurs.

Le Doyen donne la parole à **Mathias LATINA**, adjoint en charge de la **recherche**.

Mathias LATINA fait part des informations suivantes :

- Recrutement d'un IGR sur fonds Idex : à ce jour il n'y a pas beaucoup de candidatures au profil adapté. Il faut dire que la période n'est pas propice du fait des campagnes actuelles de qualification et d'ATER. Une relance concernant ce poste sera effectuée plus tard.
- Revue LexSociété : la première journée organisée par la revue aura lieu le 6 octobre. Elle est ouverte aux différents laboratoires Pour le moment il n'y pas de thème fixé. La revue marche très bien pour la publication des actes des colloques, moins bien pour les articles, les auteurs essayant de les publier dans des revues plus connues. Mathias LATINA espère qu'avec le temps et la notoriété grandissante de la revue, cela va changer.

Le Doyen donne la parole à Mme **Eva MOUIAL**, directrice-adjointe en charge de la **pédagogie**.

Eva MOUIAL rend compte de la réflexion menée actuellement par un groupe de travail sur l'enseignement du droit aujourd'hui, dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle. Les membres du groupe sont rapidement arrivés à la conclusion que l'interdiction de l'utilisation des outils d'IA (ChatGPT...) n'a aucun sens et n'est pas réaliste (impossibilité de contrôler). Il est en revanche impératif que les enseignants-chercheurs se familiarisent avec ces nouveaux outils.

Non sans lien, une réflexion sur l'articulation entre les CM et les TD est menée : interrogations sur la notation en TD : problème des travaux rédigés chez soi du fait du possible recours à l'IA ; supprimer la notation et ne noter que les épreuves de contrôle continu effectuées en classe ? Proposition de transformer les CM en les articulant autour de trois axes : 1. Temps de leçon ; 2. Examen de la jurisprudence ; 3. travaux pratiques, avec au préalable la mise en ligne du cours.

La réflexion continue. Ces échanges de pratiques sont très enrichissants.

M. Timothée LEVY-VALENSI, élu étudiant, demande si des étudiants seront amenés à participer à ce groupe. Eva MOUIAL répond positivement : une réunion spécifique sera organisée avec des étudiants.

Le Doyen donne la parole à **Thierry MARTEU**, adjoint en charge des **relations socio-économiques**.

Thierry MARTEU donne les informations suivantes :

- Le forum de l'alternance (format « jobdating ») sera organisé le 13 avril prochain au restaurant universitaire. 17 entreprises, représentant une belle diversité, seront présentes. On espère la présence de nombreux étudiants ;
- La soirée entreprises organisée par l'EUR LexSociété aura lieu au restaurant « Le Saint Paul » le 11 mai ;
- Le CFA lance un appel à projets en équipement. Il convient de réfléchir à nos besoins. Le Doyen fait part d'une idée qui a émergé récemment : l'équipement en matériel audio-visuel de la nouvelle salle de l'entresol de la villa Passiflores ;
- Primes : un groupe de travail vient d'être créé au niveau d'UCA pour mener une réflexion sur les primes d'intéressement des enseignants-chercheurs et des BIATSS. Xavier LATOUR, Thierry MARTEU et Hubert GOUDINEAU y participeront. Au sein de l'EUR LexSociété une réflexion est en cours afin de trouver un nouvel équilibre entre les primes attribuées aux responsables de formation en alternance et celles attribuées aux responsables de formation qui ne sont pas en alternance.

Le Doyen donne la parole à **Hubert GOUDINEAU**, directeur administratif. Celui-ci partage les informations suivantes :

- Concernant les travaux : le déménagement des services (administratifs et autres) et leur installation dans leurs nouveaux bureaux se sont bien passés et permettent à chacun de travailler dans des conditions convenables. Les travaux avancent bien et le calendrier prévisionnel est respecté. Les bureaux de l'extension sont bien isolés tant sur le plan thermique qu'acoustique. Les amphis 1 et 2 seront rendus pour les examens du S2 ;
- Fermeture du campus cet été : il fermera du vendredi 28 juillet au soir au lundi 21 août 2023 au matin.
- Ressources humaines :

- Service scolarité : départ de Delphine ALLASIA (chargée d'accompagnement des étudiants en situation de handicap) à la mi-avril qu'il va falloir remplacer ;
- Service RH : Marie BRUN de l'agence comptable a été recrutée et intégrera le service à compter de la mi-mai ;
- Situation d'ASTOU LECCIA : elle devrait recevoir bientôt son récépissé concernant le renouvellement de son titre de séjour et donc reprendre ses fonctions.

Le Doyen donne la parole à **Flora BELLONE, directrice de l'école doctorale DESPEG**, qui souhaite partager les informations et réflexions suivantes suite à la récente évaluation du HCERES :

- Doctorants et contrats doctoraux : globalement l'évaluation par l'HCERES est bonne. Sur les 220 doctorants, 85% ont un financement. Il faut continuer dans cette direction. Les EUR ont des financements. L'ED n'avait pas été associée au premier recrutement. Elle souhaite l'être pour les suivants. Flora BELLONE souligne que les bourses régionales sont intéressantes, même si le financement n'est plus à 100%, mais à 90%. Elle souhaite que la prochaine campagne soit préparée ensemble par l'EUR et l'ED ;
- Formation doctorale : Flora BELLONE propose que l'EUR réfléchisse à des thèmes de recherche transversale. L'ED doit améliorer son offre de formation ;
- Mobilité internationale : L'EUR est au cœur de l'accueil. Il y a un besoin de financement pour les mobilités sortantes des doctorants. Elle préconise un co-financement ED-EUR-Unités de recherche. Xavier LATOUR répond que les fonds SFRI octroyés le sont uniquement pour le niveau Master et que l'EUR n'a pas tellement de marges de manœuvre financières. Stella NAIZOT rappelle que les doctorants peuvent aussi bénéficier des bourses Erasmus. Jean-Christophe MARTIN souligne qu'il existe des financements spécifiques pour les mobilités des doctorants.

2) Nouvelle direction du DU « Protection de l'enfance » (X. LATOUR)

Mme Marie-Cécile LASSERRE, responsable de ce DU depuis sa création, souhaite céder sa place. Fabienne GHELFI, MCF section CNU 01, est disposée à devenir la nouvelle responsable de ce DU. Cette nomination est soumise au vote.

Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la nomination de Fabienne GHELFI comme responsable du DU « Protection de l'enfance ».

3) Nouveaux seuils de dédoublement pour les cours magistraux

Le document « Nouveaux seuils CM » avait été transmis préalablement aux membres.

Carole PULEO, chargé de mission en scolarité, présente les propositions d'évolution.

Le constat est qu'il existe à l'heure actuelle plusieurs seuils de dédoublement pour les cours magistraux qui ne tiennent pas compte des capacités réelles des amphithéâtres, et donc qui ne correspondent pas complètement à la pratique. Or, les charges d'enseignement officielles découlent de ces seuils. Il est donc important de faire voter des seuils qui correspondent à nos pratiques.

2 seuils sont proposés :

- **Pour les cours magistraux de première année de Licence : 300.** Ce seuil tient compte de la capacité de l'amphi 200-Bouvert et de l'amphi 1.
- **Pour les cours magistraux des autres niveaux : 275.**

Carole PULEO précise que le seuil des TD reste inchangé : il est de 35 et s'applique à toutes les composantes de l'université.

Anne TRESCASES demande sur quelle base sont calculés les effectifs étudiants. Carole PULEO répond qu'ils sont définis à partir des inscriptions pédagogiques.

Anne TRESCASES demande si le seuil de dédoublement est le même pour les matières à TD et les matières sans TD. Carole PULEO répond que le même seuil s'applique aux matières à TD et aux matières sans TD.

Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité ces deux nouveaux seuils de dédoublement des cours magistraux : 1. Licence 1 : 300 ; 2. Autres niveaux : 275.

4) Renouvellement de la convention de délocalisation du diplôme de licence avec l'Université Mundiapolis au Maroc

Christian VALLAR et Stella NAIZOT présentent ce point. Ce partenariat avec l'Université Mundiapolis existe depuis une quinzaine d'années. Il fonctionne bien et il est donc souhaitable de le prolonger. L'avenant de prolongation qui est proposé porte uniquement sur l'année 2023-24, donc pour une durée d'un an, en raison du nouveau contrat pluriannuel qui entrera en vigueur en septembre 2024 et sur lequel doivent être alignées les conventions.

Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité l'avenant à la convention de délocalisation du diplôme de licence avec l'Université Mundiapolis au Maroc qui en prolonge la durée pour l'année universitaire 2023-24.

5) Modifications du régime pédagogique des étudiants internationaux

Le document intitulé « Régime pédagogique 2023-2024 étudiants internationaux avec nouveaux ECTS » avait été transmis préalablement aux membres. Christian VALLAR et Stella NAIZOT présentent ce point.

Les changements proposés à compter de la rentrée 2023 sont les suivants :

- L'ajout de matières en anglais (par le biais de la licence bilingue, du DU de droit anglais et de masters de l'IDPD)
- Et surtout, la modification des crédits (ECTS) accordés pour les matières de cours magistraux (CM) suivies en français.

Les CM + TD suivis restent à 6 ECTS. Les crédits des cours en anglais de la licence bilingue ou du DU de droit anglais ne changent pas. La modification de crédits porte sur les CM sans TD, qui passent de 2 ou 3 crédits à 5.

La raison qui pousse à effectuer ce changement est la suivante : les étudiants internationaux suivent les cours et passent les examens dans les mêmes conditions que les étudiants niçois. Or les étudiants internationaux sont confrontés à la difficulté de la langue française qu'ils découvrent dans le contexte d'études de droit. De plus, ils doivent également s'initier à une nouvelle méthodologie juridique spécifique. Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) ne pouvant être modifiées pour les étudiants internationaux, il a fallu réfléchir à une façon de leur faciliter un peu la tâche, et surtout, de rester attractifs vis-à-vis des partenaires internationaux qui jugeaient les MCC appliquées trop strictes (conditions d'examen et impossibilité d'organiser des rattrapages pour les matières de master).

Augmenter légèrement ces crédits permettra aux étudiants internationaux :

- De choisir moins de cours pour obtenir 30 ECTS par semestre et donc de ne pas s'éparpiller ;
- De favoriser les CM sans TD et donc des formats d'examen plus adaptés ;
- Une constitution plus simple des emplois du temps à la carte avec moins de chevauchements puisque moins de cours seront choisis.

Il est précisé que la Direction des études et de la formation (DEF) a donné son accord.

Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité ce nouveau régime pédagogique des étudiants internationaux qui entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2023.

6) Echos du voyage à Paris organisé par le BDE

Les membres élus du BDE rendent compte, diaporama à l'appui, du voyage organisé à Paris durant la pause pédagogique de février. Il s'est bien passé et a été l'occasion de visiter l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil constitutionnel.

7) Questions diverses

- Conférence du 9 mars organisée par l'UNI et annulée :

Marc DALLOZ, vice-président en charge du Conseil d'Administration, assiste en visioconférence à cet échange.

Xavier LATOUR informe que ce point a été inscrit à la demande de M. Andrea OROABONA, élu au COSP, président de l'UNI 06 et organisateur de cet événement. Xavier LATOUR tient à apporter tout son soutien à Yves Strickler, référent éthique d'UCA, qui a été chargé par le président de donner un avis concernant l'autorisation de la tenue de cette réunion dont le conférencier, Stanislas RIGAULT, est membre du parti politique Reconquête. Yves Strickler a fait l'objet de propos infâmants.

Xavier LATOUR donne la parole de M. ORABONA. Celui-ci indique qu'il souhaite, au nom de l'association UNI, revenir sur la conférence annulée. Il avait bien l'intention, comme le lui avait demandé le président et le doyen, d'organiser un débat contradictoire. Il a adressé une demande à trois intervenants de sensibilités différentes en vue de débattre avec Stanislas RIGAULT, mais tous ont refusé. Il souligne que le référent éthique d'UCA avait donné un avis positif et que la Faculté de Droit également. Il estime inadmissible qu'une minorité puissent interdire un tel événement auquel 150 étudiants s'étaient inscrits. Il souligne qu'aucune association étudiante, aucun élu du 06 ne s'y étaient opposés. Son association a été censurée, prise à parti, parce qu'elle ne se trouve pas « sous la bonne bannière ». M. ORABONA pose la question : « Si ça avait été Louis Bouyard qui devait venir quelles auraient été les réactions ? ». Il tient cependant à remercier l'université.

Marc DALLOZ prend la parole. Il tient tout d'abord à exprimer tout son soutien et ses remerciements à Yves Strickler qui a effectué avec compétence et intégrité le travail qui lui avait été demandé en tant que référent déontologue. Il souhaite également remercier Xavier Latour qui a tout de suite informé le président, lequel estimait souhaitable que ce type de manifestation donne lieu à débat, étant attaché à l'importance de l'expression du pluralisme d'opinion. Ce qui explique son accord de principe concernant la tenue de cette réunion. La raison de son annulation est l'agitation créée, la nécessité de saisir la préfecture pour la mise à disposition d'effectifs de police et le risque de troubles à l'ordre public. Il ajoute qu'un élu au Conseil métropolitain était annoncé, ce qui transformait la nature de cette réunion et a constitué une raison supplémentaire pour l'annuler. Une manifestation telle que celle-là n'était pas contraire à la réglementation, et malgré cela a entraîné ces agitations. « Cela doit nous interroger sur notre fonctionnement » précise-t-il. La question se pose de faire évoluer le règlement intérieur d'UCA en vue de ne pas autoriser l'intervention de politique (non personnel universitaire) dans les locaux de l'université.

Xavier LATOUR remercie Marc DALLOZ pour sa présence et son intervention et donne la parole aux membres présents. S'en suivent des échanges nourris sur les conséquences de possibles limitations d'intervenants à l'université, sur l'obligation pour les associations étudiantes de respecter le règlement intérieur d'UCA, sur l'antagonisme existant entre les valeurs de l'université et celles portées par le parti politique auquel l'intervenant invité appartient, sur l'impact en terme d'image pour UCA, mais aussi sur le fait que le système juridique en vigueur en France ne condamne pas les personnes a priori, mais sur la base de faits répréhensibles réellement commis, sur l'importance de la liberté d'expression. Les personnes doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de la loi et l'université doit rester un lieu de débat, d'expression. Mais la question se pose de savoir si l'université doit accueillir des meeting politique.

Une fois que tous ceux qui le souhaitent se sont exprimées, Xavier LATOUR reprend la parole et propose que le COSP-COPIL apporte officiellement son soutien au président de l'université, Jeanick BRISSWALTER et au référent éthique et professeur de Droit, Yves STRICKLER, qui ont été gravement mis en cause de manière anonyme. Un temps est laissé à celles et ceux qui n'avaient pas lu ce texte d'en prendre connaissance. Il regrette enfin que le juge n'ait pas eu l'occasion de se prononcer.

Les membres du COSP-COPIL apportent unanimement leur soutien à Jeanick BRISSWALTER, président de l'université et Yves STRICKLER, référent éthique, gravement et personnellement mis en cause à l'occasion de l'organisation et de l'annulation d'un événement organisé par une association étudiante.

- Doctorants qualifiés :

Grégoire LERAY tient à souligner le beau succès concernant les docteurs en Droit : six ont été qualifiés : cinq en droit privé et un en droit public. Il suggère que soit mis en place un comité de sélection « blanc » en vue d'entraîner ces six étudiants aux entretiens qu'ils vont bientôt passer. Il faut le faire rapidement car les auditions commencent à la fin du mois d'avril. Cette suggestion est approuvée.

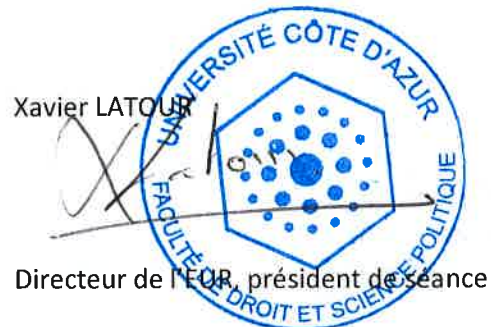
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H35.

Hubert GOUDINEAU



Secrétaire de séance

Xavier LATOUR



Directeur de l'EUR, président de séance